

Pour bien voyager avec BUSS

En attendant le bus...

- > Les arrêts ne sont pas systématiques, faites signe au conducteur.
- > Préparez votre carte de transport ou l'appoint pour l'achat de votre ticket.
- > La montée s'effectue par la porte avant.

En montant dans le bus...

- > Validez votre titre de transport ou achetez un ticket au conducteur.
- > Les cartes d'abonnement sont strictement personnelles. Le prêt à une autre personne est interdit. En cas de perte ou détérioration, la Boutique Buss vous établira un duplicata (10€).

Pendant votre trajet...

- > Les objets volumineux ou dangereux sont interdits à bord. Est considéré comme volumineux tout colis dont la plus grande dimension est supérieure à 1 mètre.
- > Les poussettes et landaus sont autorisés dans les véhicules aux emplacements aménagés UFR (Usage Fauteuil Roulant) quand ils existent. Ils doivent être tenus et bloqués par leurs propriétaires.

En cas de présence d'une personne en fauteuil roulant à bord du bus, la priorité sera donnée à cette dernière pour occuper l'emplacement UFR.

En période d'affluence, les poussettes et landaus devront être pliés.

- > Les téléphones portables doivent être utilisés en mode silencieux et sans haut-parleur.
- > La consommation d'aliments susceptibles d'entraîner des salissures ou de gêner les autres passagers est interdite. Les liquides doivent être transportés dans des récipients fermés.

À la fin de votre trajet...

- > Signalez votre arrêt de descente au conducteur en appuyant sur un bouton «Arrêt demandé», puis dirigez-vous vers la porte arrière du bus.
- > Il est interdit de rester à bord du bus lorsqu'il arrive au terminus de la ligne.

L'intégralité du règlement d'exploitation et d'utilisation du réseau BUSS est disponible sur simple demande auprès de la Boutique BUSS ou en téléchargement sur www.buss-saintes.com.